



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



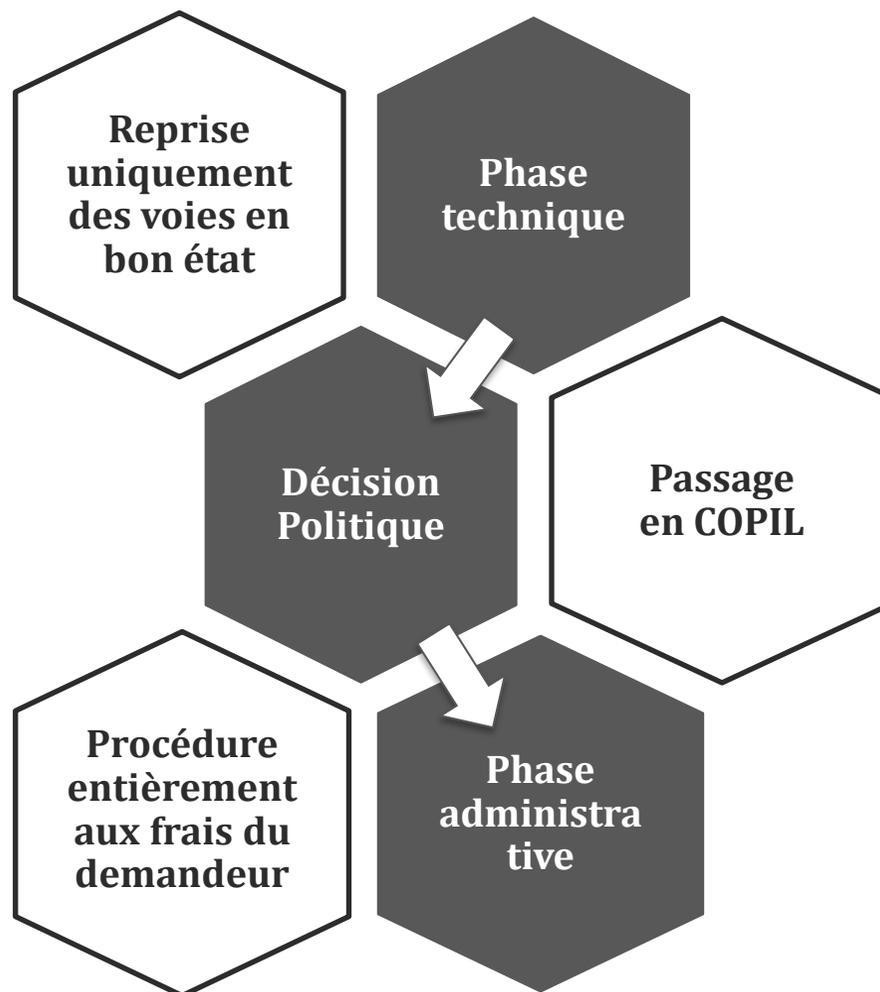
COMINES

Lotissements « Les Placettes »

Rue Salvador Allende
Rue Pierre Mendès France
Square Pablo Neruda
Square Georges Brassens

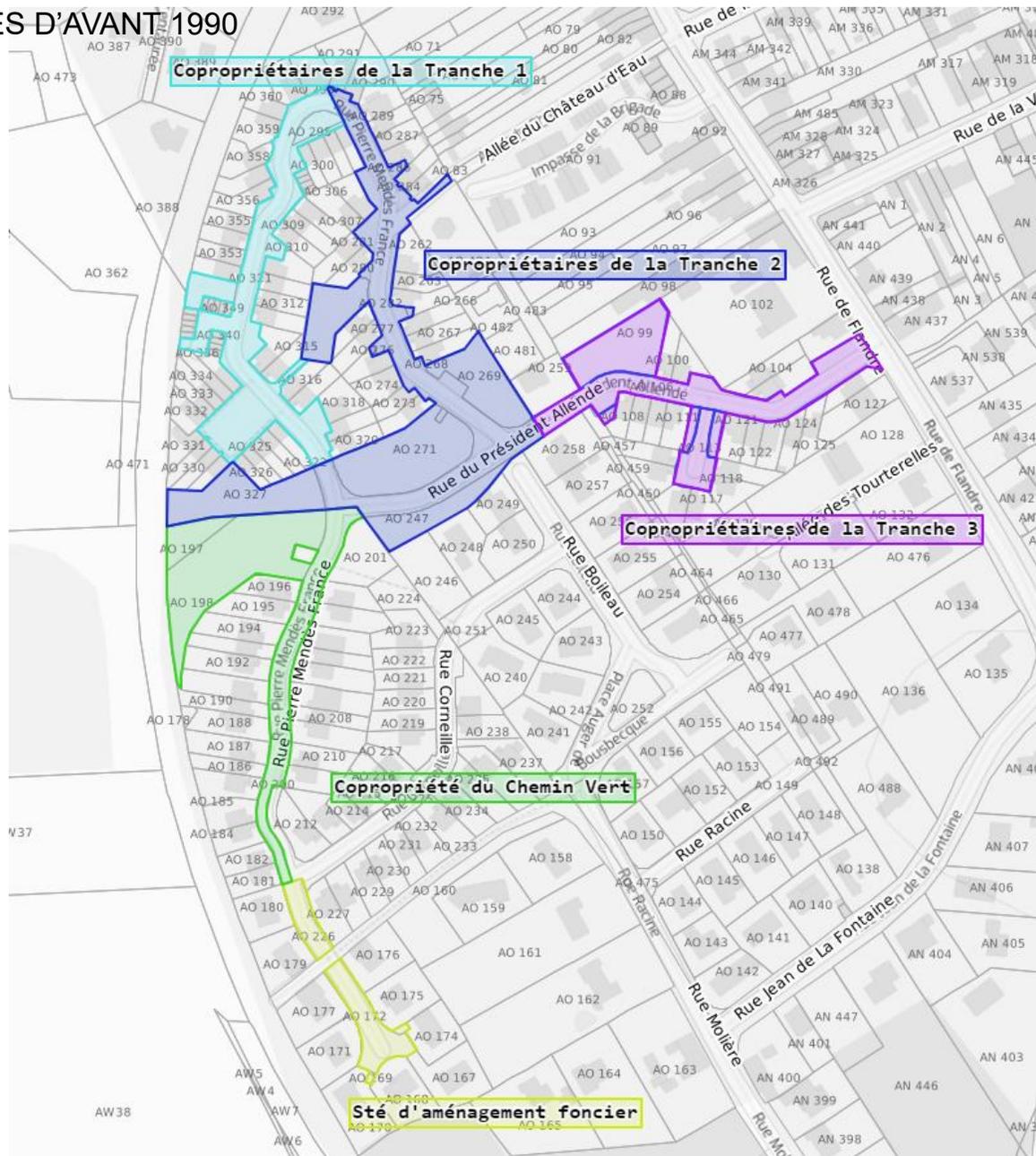
**NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT POUR LES VOIES CONSTRUITES AVANT 1990
RÉUNION PUBLIQUE 07/12/2023**

NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT/ RAPPEL DE LA PRÉCÉDENTE POLITIQUE DE CLASSEMENT



CONTEXTE

- Voies réalisées à la fin des années 1980, en plusieurs phases.
- 5 groupes de propriétaires.
- Constitution d'ASL pour gérer les espaces communs.



CONTEXTE

Demande de classement présentée en 1997 qui n'a pas abouti en raison du mauvais état des voies:

- Volet voirie : voies en mauvais état, de nombreuses dégradations constatées (fissurations, affaissements, effondrements partiels, bordures cassées...);
- Volet assainissement : réseau d'eaux usées dégradé nécessitant des réparations. Instruction technique incomplète faute d'avoir fourni l'ensemble des pièces techniques.

18/01/2007 : Dissolution des ASL par le Syndic gestionnaire bien que le classement des voies n'ait pas abouti.



Les colotis sont restés propriétaires des voiries et espaces verts et sont responsables de leur entretien.



ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN POUR L'ENSEMBLE DES VOIES CONCERNEES PAR LE CLASSEMENT

Source : MEL

- Travaux de voirie et d'assainissement, montant approximatif pour un linéaire de 930 m: 1.500.000€

Source : VILLE

- | | |
|--|-------------|
| - Entretien des espaces verts : | 6 500€ /an |
| - Éclairage public (41 points lumineux – 70 w) : | 2 600 € /an |
| - Remplacement d'un mât d'éclairage : | 2 700 € |

Montants donnés à titre indicatif, à date.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT

DELIBERATION 21 C 0272 DU 28 JUIN 2021

Une évolution dans la politique métropolitaine de classement
des voies privées





Voies reprises en l'état : absence de travaux de remise aux normes à prévoir.



Procédure entièrement prise en charge par la MEL : frais de géomètre, d'acte notarié.



Après transfert de propriété, responsabilité et entretien des ouvrages (voirie et assainissement) à la charge de la MEL.

PRÉREQUIS À LA REPRISE D'UNE VOIE PAR LA MEL

-  Construction antérieure à 1990
-  Voie disposant d'un tenant ou d'un aboutissant public
-  Voie revêtue et assainie
-  Voie accessible pour des opérations d'entretien (ex : engins de chantier)
-  Desserte minimale pour les impasses sans maillage modes doux : 1 équipement public ou 2 propriétés bâties

ÉLIGIBILITÉ DES VOIES



Rue du Président Allende : réunit tous les prérequis. La voie est éligible.



Square Pablo Neruda
Square Georges Brassens
Rue Pierre-Mendès France

Pour que ces voies disposent d'un
tenant public, nécessité de classer la
rue Président Allende

=

Éligibilité conditionnée au
classement de la rue du Président
Allende



Possibilité de classer l'ensemble des voies concomitamment.



Rue du Président Allende et Square Pablo Neruda

NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT / VOIES D'AVANT 1990





© les contributeurs d'OpenStreetMap

Rue Pierre-Mendès France et Square Georges Brassens

NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT / VOIES D'AVANT 1990



Les emprises à usage de stationnement ayant une vocation publique seront reprises par la MEL.

NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT / VOIES D'AVANT 1990



Les emprises à vocation privative seront exclues du classement.



NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT / VOIES D'AVANT 1990



NOUVELLE POLITIQUE DE CLASSEMENT / VOIES D'AVANT 1990



ESPACES VERTS



 Espaces verts repris par la MEL

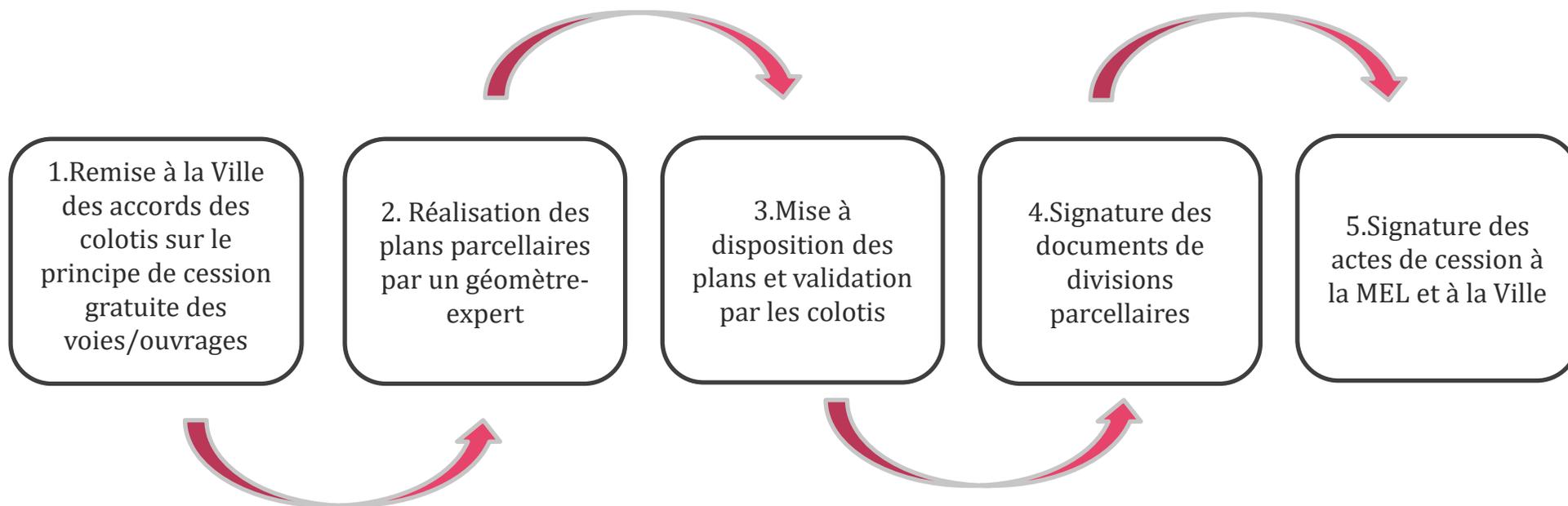
 Espaces verts repris par la Ville

Les espaces verts ayant un lien fonctionnel avec la voirie seront repris par la MEL.

Les autres espaces verts seront repris par la VILLE.

L'entretien de l'ensemble des espaces verts sera sous gestion communale.

SUITE DE LA PROCÉDURE

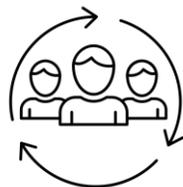




POINTS D'ALERTE



Nécessité d'avoir l'accord de l'ensemble des propriétaires pour engager la procédure de classement de chacune des voies.



En cas de projet de vente , nécessité de prévenir les futurs acquéreurs de la démarche en cours.



Certaines emprises ne seront ni reprises par la MEL, ni par la Ville et resteront propriété des colotis.



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr